

## Communiqué de presse

<b>Sujet</b>	Consultation sur la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF)
Pour tout renseignement	Martin Bäumlé, président du parti, tél. +41 79 358 14 85 Thomas Maier, Conseiller national, tél. +41 78 652 06 50
Expéditeur	Parti vert'libéral de Suisse, case postale 367, 3000 Berne 7 Tél +41 31 322 60 57, Courriel <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	20 septembre

Les Vert'libéraux attendent davantage de clairvoyance (stratégie à long terme) et une meilleure représentation des intérêts suisse au sein de l'OCDE de la part du Conseil fédéral

**Les Vert'libéraux souscrivent aux modifications proposées de la loi sur l'assistance administrative fiscale, tout en émettant quelques réserves. La cadence des adaptations de la loi sur l'assistance administrative fiscale n'a cessé d'augmenter ces dernières années – une preuve patente que la politique du Département des finances manque d'une vision à long terme. Les Vert'libéraux demandent donc au Conseil fédéral de représenter les intérêts helvétiques de façon plus active au sein de l'OCDE et de s'engager en faveur d'une plus grande stabilité et sécurité juridique.**

Les Vert'libéraux saluent la volonté de la Suisse d'appliquer les normes de l'OCDE en matière d'assistance administrative fiscale. Ils estiment cependant que la cadence soutenue des adaptations de cette loi est une preuve que le Département des finances soit ne planifie pas avec assez de pertinence ses activités, soit est incapable de défendre correctement les intérêts de la Suisse au sein de l'OCDE.

Déjà lors de la dernière révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale (entrée en vigueur début 2013), les Vert'libéraux ont souligné des manques concernant la réglementation des demandes groupées. A l'époque, le Conseil fédéral avait campé sur sa position, mais il se voit aujourd'hui obligé d'apporter de nouvelles corrections. Les Vert'libéraux soutiennent une définition plus précise des demandes groupées, mais ils refusent clairement d'accorder au Conseil fédéral la possibilité d'adapter à l'avenir sans consultation du parlement le contenu des demandes groupées aux normes internationales. Ils s'opposent également à l'utilisation de données obtenues illégalement pour répondre à des demandes d'assistance administrative fiscale.

Si les conditions cadre énoncées à l'article 7 (violation du principe de bonne foi) étaient reprises dans la loi et si l'article 21a (information ultérieure des personnes habilitées à recourir) était appliqué de façon restrictive dans la pratique, les Vert'libéraux accepteraient les modifications proposées – sans grand enthousiasme. Les Vert'libéraux attendent du Conseil fédéral qu'il s'assure par tous les moyens à sa disposition que la Suisse réussisse les Peer Review 1 et 2 (processus de révision par les pairs). De plus, les Vert'libéraux exigent du Conseil fédéral une meilleure représentation des intérêts suisses au sein de l'OCDE ainsi qu'une plus grande stabilité et sécurité de droit au lieu d'une constante adaptation de la loi sur l'assistance fiscale.